

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 3
Absents : 3
Votants : 26
Pour : 26

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 12 juin 2014

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Eva FLORES.

PROCURATIONS : Laurent VALLET à Philippe STREMLER, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Alain VIDAL à Line DELHON.

ABSENTS : Yvelise MONTANE, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND.

Secrétaire de séance : Bruno BENOIST

N° 4255

OBJET :

**Dénomination d'une
voie**



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies de la commune ouvertes à la circulation générale et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** que la voie de la commune ci-après indiquée au plan annexé à la présente délibération recevra la dénomination officielle suivante :

- Impasse de la Canalette (depuis la Rue du Général de Gaulle, entre le 41 et le 43)

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : 23 JUIN 2014

Affiché
le : 23 JUIN 2014

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 23 juin 2014

**Le Maire,
Alain PACE**

